

Centre National de la Propriété Forestière
Auvergne Rhône-Alpes



0000124836

Vienne Condrieu Agglomération	
Courrier signalé <input type="checkbox"/>	
- 3 AOUT 2023	
Pour attribution, <i>Planif</i> <i>GB</i>	Pour information,

Vienne Condrieu Agglomération
Direction de l'Aménagement urbain
30 avenue du Général Leclerc
Espace Saint Germain – Bâtiment Antares
38200 VIENNE

Dossier suivi par M. Gaetan BUZOLICH

Saint Didier au Mont d'Or, le 31 juillet 2023

Ref : 271/MPT

Objet : Avis PLU – commune de SAINT ROMAIN EN GIER

Monsieur,

Nous avons bien reçu par mail le 20 juillet 2023, votre demande d'observations au sujet du PLU de la commune de Saint Romain en Gier.

Après lecture, notamment du rapport de présentation et du PADD, il ressort qu'il est bien mis en évidence l'importance de protéger les fonctionnalités écologiques, avec une attention particulière au niveau des vallons, ripisylves et zones humides.

Le classement en « Espace Boisé Classé » a bien son intérêt dans les milieux forestiers situés en pente. Le maintien de la destination « forêt » de ces milieux est en effet essentiel pour lutter contre les risques d'érosion et de glissement de terrain.

Il est bien rappelé en page 155 du rapport de présentation que la gestion et l'exploitation forestière sont encadrés par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) rédigé par le CNPF et validé par le ministre en charge des forêts. Les EBC n'encadrent donc pas la gestion forestière mais empêchent la transformation des forêts en d'autres destinations.

En conséquence, **le CRPF émet un avis favorable** à votre projet de PLU de la commune de Saint Romain en Gier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Pauline TACHON

Ingénieure Responsable Loire Rhône